

ecolo

DURBUY

Questions d'actualité

Conseil communal du 27.02.2023



1. Statut futur du plateau des Crêtes/Saint Amour à Durbuy-vieille-Ville

(question déjà posée lors du précédent Conseil communal, mais restée sans réponse)

Des habitants du plateau des Crêtes/Belvédère/rue Saint Amour, sur les hauteurs de Durbuy-vieille-Ville, s'inquiètent de l'évolution de leur quartier. Une évolution qui irait d'un quartier d'habitants vers un quartier de secondes résidents, offrant une architecture « sans style », un aspect dit « contemporain flamand » sans connexion avec notre patrimoine architectural pourtant imposé dans nos villages.

Les deux derniers ensembles de construction que votre collègue a accepté rue du Plâtre (projet Armonia – 15 appartements de luxe en construction : <https://www.elementsprojects.be/fr>) , l'autre soumis à l'avis du Fonctionnaire délégué (25 appartements de luxe avec parking souterrain introduit par le Groupe Coucke/ARE3) s'écartent à 100 % des gabarits wallons, offrent une architecture par palier, horizontale, à toits plats, aptes à l'aménagement d'un hélicoptère sur leur toit.

Ma question est double :

1. Ce quartier, et sa prolongation le long de la Rue St Amour, vers Bohon, sera-t-il sacrifié au tourisme de séjour ? La mixité sera-t-elle sauvegardée ?

2. Sans être opposé à la belle architecture contemporaine, pourquoi ce « lâcher prise » architectural et l'absence de normes aptes à garantir un cachet, une personnalité famenoise (vous êtes si fiers du Pays de Famenne !) à ce quartier en recomposition ? Pourquoi accorder autant de « dérogations » à ces projets, qui s'écartent volontairement, et avec votre accord, des normes imposées à tout projet réalisé dans nos villages ? Une ville touristique comme Durbuy ne doit-elle pas soigner son architecture, « être fière de sa différence architecturale typique du terroir » en prenant le parti d'imposer au minimum une toiture à deux versants, avec chenaux ardennais, et matériaux conseillés ?

Expliquez-moi ?

Réaction du collègue :

- l'architecture est une question subjective
- les permis délivrés s'intégreront bien au site et seront entourés de plantations
- les constructions ne se verront pas de Durbuy-vieille-Ville
- de nouveaux permis en pierre du pays viennent d'être délivrés
- le quartier n'a de toute façon aucun style.

Conclusion personnelle : les réactions sont à pleurer et démontrent l'absence de vision urbanistique d'un quartier situé aux portes de La plus petite ville (médiévale) du monde !



2. Fermeture de l'agence bancaire Fortis BNP à Barvaux

Comme client et bientôt ex-client de la Banque BNP Paribas Fortis, j'ai reçu un courriel m'informant de la fermeture de l'agence de Barvaux.

Outre la perte d'une activité tertiaire sur la commune, c'est surtout les services au guichet qui disparaissent.

Pour votre information, BNP Paribas Belgique a franchi la barre des **10 milliards d'euros** de bénéfice en 2022 : une excellente nouvelle pour l'État belge, actionnaire, qui va percevoir des dividendes pour un montant total 376 millions d'euros.

Il semble que plus une banque fait des bénéfices, plus elle ferme d'agences.

A noter aussi que selon le Scan des Banques, la politique éthique de la BNP Paribas est classée comme mitigée, juste avant la Deutsche Bank, considérée comme faible.

Question : êtes-vous au courant ? Avez-vous fait une démarche vers la banque pour maintenir son agence ?

Réponse du Collège : déplore la situation, au même titre que la gérante, rencontrée il y a peu.



3. Fin de la période d'extinction de l'éclairage public entre 24h00 et 5h00.

La période d'extinction de l'éclairage public arrivera à terme fin mars.

Mes questions sont les suivantes :

1. avez-vous tiré un bilan multicritères (financier, social, sécurité, environnemental) de cette expérience ?
2. si oui, comptez-vous prolonger celle-ci, vu les bénéfices constatés ?
3. Envisagez-vous de l'étendre au secteur privé par un règlement communal ?

Les aspects en jeu sont les suivants

- Une pollution matérielle par la diffusion constante de particules de lumière qui modifient, au moins l'aspect, de l'atmosphère terrestre.
- L'impact catastrophique de cette modification sur la biodiversité, le comportement de la vie nocturne, la destruction d'insectes, de plantes...
- La modification de perception (et d'observation) du ciel étoilé
- Des troubles du sommeil.

Réponse du Collège :

Une décision a été prise en réunion de Collège ce jour-même.

Nous optons pour une extinction partielle du lundi au vendredi, de 00h00 à 05h00.

Les w-e et jours fériés, l'éclairage public sera maintenu. Ce choix entrainera, selon ORES, une économie de 3 à 30 %, selon la structure du réseau communal.

Je vous remercie pour votre attention

Eric Jurdant

